

Les Analyses du Centre Jean Gol



Analyse du coût social de la politique énergétique

Mars 2014

Administrateur délégué : Richard Miller
Directrice : Laurence Glautier
Directeur scientifique : Corentin de Salle

Les analyses du Centre Jean Gol sont réalisées chaque année par une équipe de chercheurs dans le cadre de diverses thématiques correspondant aux interrogations, interpellations et suggestions de son public. Consacrées à des sujets pointus ou à des problèmes d'actualité, elles se veulent des outils de réflexion et d'information mais également des pistes de solution permettant à son public de mener à bien ses actions sur le terrain.

Avenue de la Toison d'Or 84-86
1060 Bruxelles
Tél. : 02.500.50.40
cjg@cjg.be

Analyse du coût social de la politique énergétique

Dans un contexte de crise, l'envol des prix du gaz et de l'électricité en Belgique affecte douloureusement un nombre toujours croissant de ménages contraints à de lourds sacrifices pour maintenir, quand la chose est encore possible, un budget équilibré.

Ces prix sont supérieurs à la moyenne européenne. Pourtant, le coût de production du gaz et de l'électricité n'a pas augmenté depuis de nombreuses années. Aussi incroyable que cela puisse paraître, il a même légèrement diminué entre 2008 et 2010. La hausse des prix n'a donc rien à voir avec la production : ce sont les autres frais ont augmenté.

Lesquels ? Pour y répondre, imaginons un ménage précarisé qui honore chaque mois une facture d'électricité de 100 €. Sur cette somme, environ 25€ vont directement à l'Etat (taxes et surcharges fédérales et régionales). Environ 5€ sont reversés à un autre acteur : le transporteur qui achemine l'énergie depuis son lieu de production jusqu'aux réseaux de distribution locaux (Elia possède le monopole du transport de l'électricité et Fluxys le monopole du transport du gaz). Or, près de 50% des actionnaires d'Elia sont deux sociétés publiques, elles mêmes détenues par des intercommunales flamandes, wallonnes et bruxelloises c'est-à-dire l'Etat. Idem pour Fluxys dont près de 50% des actions sont détenues par Publigaz détenu par des communes wallonnes, flamandes et bruxelloises. Ces actionnaires touchent des dividendes importants.

Sur la facture de 100 €, notre ménage précarisé verse ensuite environ 30€ à une troisième série d'acteurs : les distributeurs. Ces derniers, les Gestionnaires de Réseau de Distribution (GRD) sont, pour la seule Wallonie, carrément au nombre de 15 (là où, en France, ERDF gère seul 95% du réseau national !). On imagine sans peine l'argent englouti pour faire tourner 15 structures là où une seule suffirait. Ces structures sont majoritairement publiques : on distingue entre les 9 GRD mixtes (détenus à 85% par les communes et à 15% par Electrabel) et les 6 GRD purs (détenus à 100% par les communes). Ces actionnaires touchent évidemment tous des dividendes, avec d'autant plus de voracité que Dexia, habituel pourvoyeur de dividendes aux communes, est aujourd'hui exsangue. Notons aussi que de nombreuses obligations de service public (OSP) sont mises à charge des GRD (placement des compteurs à budget, alimentation des clients protégés, gestion de la clientèle, réparation des pannes sur le réseau, bureaux d'accueil, relevé des compteurs, entretien et réparation de l'éclairage public communal et gestion des primes « Utilisation Rationnelle de l'Energie »). Le nombre et le coût de ces OSP ne cesse d'augmenter. Ces services « publics » sont indirectement facturés à notre ménage précarisé dans les 30€ qu'il paie aux GRD via sa note alors que, sans même compter les divers impôts qu'il acquitte par ailleurs, il paye déjà, dans la même facture, environ 25€ de taxes à l'Etat qui, logiquement, devrait assurer tout ou partie de ces missions à ses frais.

Enfin, environ 40€ vont directement dans les mains du producteur. En Belgique, 55% de l'électricité provient du nucléaire et Electrabel, qui possède majoritairement 6 des 7 réacteurs belges et qui assure encore 80% de la production d'électricité nationale, est désormais tenu de verser à l'Etat une rente annuelle de 550 millions €. Ce montant étant répercuté sur la facture, autant dire que ce sont, encore une fois, les consommateurs qui payent cette rente annuelle. Parmi les « rentiers », on compte, outre l'Etat, les futurs propriétaires d'éoliennes en mer du Nord et les firmes spécialisées dans les travaux économiseurs d'énergie car, en vertu de l'accord gouvernemental, environ 200 millions de cette rente seront, partiellement ou totalement, réinjectés dans ce secteur.

Première question : pourquoi le consommateur doit-il payer deux fois le coût de distribution dans sa facture (une fois via les taxes et une fois via le montant qui va aux GRD) ? Seconde question : pourquoi l'Etat ne diminue-t-il pas ces prélèvements en période de crise pour soulager le budget des ménages ? A ces deux questions, une seule réponse: les montants prélevés via la taxation servent en partie à financer la politique énergétique de réductions des émissions de CO2. Il faut, dès lors, que les OSP soient financées par les GRD (et donc les consommateurs) et ces montants ne peuvent être réduits car ils sont affectés à la lutte contre le réchauffement climatique.

En effet, si on se penche sur les taxes et les abondantes « cotisations » qui se s'accumulent au fil des ans, on y trouve la cotisation fédérale (qui sert notamment à financer la dénucléarisation et la politique fédérale de réduction des émissions des gaz à effet de serre), la surcharge « raccordement parc éolien offshore », la surcharge certificats verts offshore, la redevance régionale de raccordement au réseau électrique versée au Fonds Energie qui sert à financer, notamment, les actions en matière de protection de l'environnement ou d'Utilisation Rationnelle de l'Energie, la promotion des énergies renouvelables et la guidance sociale énergétique par les CPAS. Le système des certificats verts, d'une générosité hallucinante pour les firmes éoliennes (qui se contentent généralement d'installer une technologie importée telle quelle de l'étranger) coûte, à lui seul, une fortune au consommateur avec des résultats dérisoires vu qu'à peine 3,1% de l'électricité produite l'est par des énergies renouvelables.

Le même raisonnement vaut, avec des chiffres légèrement différents, pour la facture de gaz. Notons au passage que, concernant l'essence, 54% du prix de la super et 43% du prix du diesel sont prélevés par l'Etat via diverses cotisations, les accises et la TVA. A la décharge des « pétroliers » toujours pointés du doigt, précisons aussi que le coût de production (c'est-à-dire le prix hors taxes) est, lui-même, considérablement alourdi par le fait que la majorité de ces ressources sont détenues par des Etats (à titre d'exemple, les 5 « majors » - ExxonMobil, BP, Shell, Total & Chevron - ne détiennent que 4% de réserves mondiales de pétrole et 3% des réserves de gaz, alors que l'OPEP détient respectivement 75% des réserves pétrolières et 49% des réserves de gaz). Dans ces conditions, les modalités d'exploitation, de vente et d'acheminement de ces réserves dépendent de choix politiques et donc de considérations étrangères à la pure logique économique (c'est évidemment tout le problème du Moyen Orient).

Les prix de l'électricité vont probablement continuer leur ascension car, dans le cadre de la lutte contre le réchauffement, l'Union Européenne exige de la Belgique que la part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie passe de 3,1 à 13% d'ici à 2020. La course au renouvelable menée par le gouvernement régional wallon va contraindre les distributeurs à effectuer de gigantesques investissements dont le prix rejaillira sur la facture énergétique. A moins que le gouvernement ne décide de geler les prix, ce qui reviendrait à infliger à ces acteurs la charge du coût astronomique des choix de ce gouvernement Olivier.

Sans aborder ici la question de la pertinence et de l'efficacité de cette politique de réduction des émissions, force est de constater que la lutte contre le réchauffement climatique a un prix social extrêmement élevé. N'y-t-il pas disproportion entre le coût enduré par les citoyens et l'objectif poursuivi ? Ne serait-il pas raisonnable, comme le font les autres pays industrialisés, de rediscuter du bien fondé de cette politique et de la modaliser en fonction d'autres dossiers tout aussi respectables tels que l'emploi, la lutte contre la pauvreté, la baisse du pouvoir d'achat, etc. ? Cela impliquerait de réfléchir sur une rationalisation de la distribution énergétique, sur les objectifs de développement du renouvelable, sur les dividendes reversées aux communes, sur le plafond des certificats verts, sur les primes vertes régionales, etc.